



LES AMIS
DE ROBESPIERRE
POUR
LE BICENTENAIRE
DE LA RÉVOLUTION



Conseil Général / Pas de Calais

POUR UNE RÉÉDITION DES OEUVRES COMPLÈTES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

Au début de cette année, parvenait à l'A.R.B.R., une lettre de Monsieur Marc BOULOISEAU. C'est, on l'imagine, avec grand plaisir que les amis de Robespierre reçurent les encouragements de ce grand historien de la Révolution Française qui avait soutenu notre association dès sa création (voir notre Bulletin n°4).

Dans son courrier, Monsieur BOULOISEAU rappelle, à l'occasion du colloque d'Avril 1993, la nécessité de réédition le "Oeuvres complètes" de Maximilien Robespierre depuis longtemps déjà épuisées. Il nous mande par là même de mener à bien, en contact avec la Société des Etudes Robespierriennes, cette tâche importante.

Le Comité Directeur a décidé avec enthousiasme –et il faut bien l'avouer avec fierté– de relever le gant et de tout mettre en oeuvre pour y parvenir, convaincu que cette action s'inscrivait totalement dans la mission de l'A.R.B.R.

En effet, les Oeuvres complètes de Robespierre, publiées de 1911 à 1967 rassemblent en 10 volumes (soit plus de 5.000 pages !) les écrits, les plaidoyers judiciaires, la correspondance, les journaux et sans doute le plus important, les discours de l'Incorruptible. Grâce au travail des plus

grandes figures de l'historiographie de la Révolution (G. Lefebvre, A.Sobou, M.Bouloiseau entre autres), ce travail titanesque a pu être mené à bien au sein de la Société des Etudes Robespierriennes en collaboration avec d'autres partenaires scientifiques (C.N.R.S., E.H.E.S.S.)

Cet ouvrage est capital, car outre le patient travail de compilation (les manuscrits ayant disparu, il a fallu dépouiller les publications de 467 périodiques), un appareil critique constitué de références chronologiques,

Bulletin Départemental

n° 15

Mars – Avril 1993

Sommaire

Pour une réédition
Bienvenue..... p. 1.2

Philippe BOLLET..... p. 2.3.4

Robespierre et
Camille Desmoulins..... p. 5.6

Je prononce à regret p. 7.8

BIENVENUE AU COLLOQUE

Maître BLEITRACH Président, et le Comité Directeur de l'A.R.B.R. souhaitent la bienvenue à tous les participants au "Colloque Robespierre 93" et renouvellent l'expression de leur gratitude aux principaux initiateurs de cet événement majeur pour le P. de C. et la ville natale de l'Incorruptible.

L'A.R.B.R. est fière d'avoir pu apporter sa modeste contribution à cette entreprise à laquelle les historiens de nos universités régionales et leurs prestigieux invités ont su donner tout son éclat.

biographiques, juridiques, bibliographiques... met en lumière l'ensemble des textes. Par leur clarté, les Oeuvres complètes sont aussi bien un rigoureux outil de travail pour les chercheurs, qu'un magnifique vecteur de présentation de la pensée robespierriste accessible par le grand public.

A ce titre, c'est un des moyens les plus "forts" pour effacer l'image négative de Robespierre et montrer l'actualité et la fertilité de ses idées de Démocratie, de Justice, d'Égalité... en permettant au plus grand nombre de se confronter directement avec les sources.

Si nous espérons une publication pour l'été 1994, nous n'en sommes ici qu'à la genèse d'un travail fastidieux mais, oh combien exaltant ! Que Monsieur BOULOISEAU soit remercié pour son impulsion en espérant pouvoir accomplir ce qu'il présente comme un "*hommage dernier à l'Incorruptible*".

- (1) Il est entre autres l'auteur de deux "Que sais-je ?" sur Robespierre et le Comité de Salut Public et du second tome de la Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, La République Jacobine (10 Août 1792 - 9 thermidor an II).
- (2) Madame BECKER (descendante du Conventionnel du même nom) et qui vient de publier les deux premiers tomes d'une biographie de Robespierre, nous a signalé la publication en 1970 aux États-Unis, des "Oeuvres complètes de Robespierre" pour Burt FRANKLIN. Ce serait une reprise d'une publication de 1840 !



LES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS A LA CONVENTION

PHILIPPE BOLLET,

De la plaine artésienne au bocage breton : un fermier à la Convention

Philippe Albert BOLLET est né le 13 novembre 1753 ⁽¹⁾ à Oblinghem, petit village près de Béthune. Son père, Jean-Baptiste, censier des Révérends Pères Chartreux de Gosnay et sa mère Scholastique TAQUET étaient tous deux issus de familles de fermiers respectivement de Vendin-les-Béthune et Verquin. Le 25 janvier 1780, Philippe épouse Marie Françoise Augustine RATTEL, native de Cuinchy où le couple qui reste sans descendance va se fixer à compter de cette date.

Le fermier, de par sa fortune, est un personnage qui compte, un coq de village. Cette même année, il récupère les terres exploitées par son père à Oblinghem (plus de 17 ha) auxquelles s'ajoutent les 10 ha qu'il loue à Cuinchy. Dans cette région de petite exploitation (la moyenne est de 4 ha73), cela fait de lui l'un des habitants les plus riches de ces villages.

LE MAIRE

Le 9 février 1790, ce poids économique est transformé en pouvoir politique lors des élections de la première municipalité de Cuinchy-les-la-Bassée (canton de Beuvry, district de Béthune). L'assemblée des citoyens se tient dans l'église et nomme Philippe BOLLET comme président. Cette même assemblée l'élit au poste

de maire. Le 14 février suivant, accompagné du Conseil Général (le "*Conseil Municipal*" de la commune), il prête serment dans l'Eglise après les vêpres. Voici maintenant ce fermier artésien de 37 ans à la tête d'une communauté de 1199 personnes.

Pendant les deux années qui suivent, Bollet conserve sa fonction municipale mais c'est en vain qu'on cherche une quelconque trace de prise de position. Les seuls moyens d'appréhender son ascension restent les résultats des différents scrutins qui émaillent la période, scrutins auxquels il participe en tant que citoyen actif et électeur.

Au fil des réunions électorales, on remarque son ascension lente mais sûre. Le 2 juillet 1790, il obtient 16 voix dans un scrutin d'arrière garde ; le 29 mars 1791, il se place second lors de l'élection d'un suppléant de l'administration du district. Mais c'est au milieu de ceux qui composent son bureau électoral, au sein de ceux qu'il côtoie et connaît, que ses talents sont les plus reconnus. Ainsi, le 24 juin 1791, il est élu président de l'assemblée des citoyens actifs de son canton avec les deux tiers des suffrages. Cette confiance perdue à Arras lors de l'assemblée des 27 août - 3 septembre 1791. Lors de la désignation des administrateurs du district, il apparaît dans tous les tours de scrutins et dans presque tous les bureaux, prenant plus de la moitié des voix dans le sien. Par comparaison, GRENIER, son collègue de

Violaines, qui a plus de succès que lui en 1790, n'obtient plus qu'un sixième des suffrages de BOLLET. Incontestablement, le maire de Cuinchy a pris de l'envergure depuis 1790.

Sur cette capacité à séduire, on peut simplement formuler quelques hypothèses. Celle d'un meneur d'hommes ? On dénonce son incapacité à imposer ses vues en 1794 ; celle d'un grand orateur ? On a déjà parlé de l'inexistence de ses interventions. On peut plus justement parler d'un homme droit, un patriote sincère comme on disait à l'époque, sans excès et qui peut apparaître comme un bon gestionnaire ; bref, un homme qui rassure plus qu'il convainc. Les électeurs ne sont pas les seuls à reconnaître ses capacités, puisque le 17 mai 1792, le district de Béthune le nomme commissaire pour faire l'état des chevaux du canton de Beuvry.

LE DÉPUTÉ

Cette prudente ascension va le mener jusqu'à la députation. Le 8 septembre 1792, il est élu 9^{ème} député du Pas-de-Calais au troisième tour de scrutin avec 414 voix sur 784. Il n'a pas démérité puisque LEBON, son adversaire malheureux, a lancé entre les tours, une dénonciation contre lui sans qu'on en connaisse les motifs.

BOLLET entre donc à la Convention le 21 septembre. Il n'y brille pas particulièrement ; il faut dire qu'il siège à la Plaine où les orateurs ne sont pas loquaces. C'est lors du procès du roi en Janvier 1793 qu'on note sa première intervention. Lors de l'appel nominal, il déclare *"convaincu que la liberté et l'égalité ne peuvent se consolider qu'autant que la tête du tyran tombera, je vote la mort"*. Il vote contre le sursis mais pour l'appel au peuple. A. de CARDEVACQUE et d'autres à sa suite affirment, en s'appuyant sur des déclarations postérieures de Guffroy, que BOLLET aurait voté la mort sous la menace des coups de canne de DUQUESNOY. Cela nous semble improbable car BOLLET n'a rien d'un homme impressionnable même si KUSCINSKI lui prête un "caractère faible". En effet, quatre ans plus tard, il lutte contre le brigand SALEMBIER (2) : "Il y faisait chaud, doué d'une taille colossale et d'une force d'Hercule, ce bougre-là s'est bien défendu" avoue le chauffeur. On voit mal DUQUESNOY impressionner et encore plus molester sans réplique ce conventionnel au



CHARETTE

physique de bûcheron.

Le 12 Avril 1793, il s'oppose à la mise en accusation de MARAT, en déclarant : "Comme un républicain ne compose jamais avec les principes, je dis non". On voit que les interventions de BOLLET lui sont arrachées car elles ne s'expriment que lors des appels nominaux où chaque député doit se prononcer.

EN MISSION

Le 30 mai 1793, une nouvelle étape s'ouvre dans sa vie politique puisqu'il est envoyé en mission auprès de l'armée du Nord jusqu'en Juillet sans que son action y soit déterminante. Le 8 Octobre 1793, il est chargé de la levée extraordinaire des chevaux dans les départements du Nord et de l'Aisne et agira à partir de Douai. Présent en Seine et Marne pour la réquisition des sabres, c'est là qu'il apprend son rappel le 7 Floréal an II (26 Avril 1794). Ces missions se sont appuyées sur ses connaissances

10^{ème} ANNIVERSAIRE

Le Centre Effel à Carvin avait ouvert, à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, un livre d'or où l'A.R.B.R. a ajouté à beaucoup d'autres cette dédicace :

"Que les Carvinoises et les Carvinois, à juste titre jaloux de leur Centre Culturel, veillent bien nous le pardonner, mais il faut le leur avouer : les AMIS DE ROBESPIERRE de tout le Pas-de-Calais et d'ailleurs, se sentent ICI CHEZ EUX.

Venir à Carvin, berceau de Robespierre, y découvrir une belle demeure chargée d'histoire, dont, chaque brique, chaque poutre invite à l'hospitalité, et par dessus tout, s'y sentir accueillis par tous avec tant de chaleureuse amitié... comment ne pas avoir été conquis ?

Partout en France, des amis savent qu'un espace pour notre bibliothèque nous a été offert au Centre Effel et c'est ici que se décident, souvent, et se tiennent, parfois, nos manifestations les plus marquantes.

C'est en lettres d'or que dans ce livre anniversaire nous voudrions pouvoir écrire "MERCI".

L'ouvrage

BILLAUD VARENNE - ROBESPIERRE

OU

LE MALENTENDU DE THERMIDOR

de Bruno DECRIEM

Publié par L'A.R.B.R. est disponible

- Le commander à l'A.R.B.R.

- Coût : 65 Francs + frais de port 15 Francs.

professionnelles (les chevaux) et sur celles d'un gestionnaire plus que d'un politique. Il apparaît dans sa correspondance ⁽³⁾ comme un représentant sans génie mais consciencieux et connaissant parfaitement les dossiers dont il a la charge.

Après son retour au sein de la Convention, BOLLET se fait discret au milieu du "marais" mais sans doute pas inactif puisque le 9 thermidor, il est adjoint à BARRAS pour commander la force armée qui va marcher contre la commune robespierriste. Le 4 Fructidor an II (21 Août 1794) une nouvelle mission lui est confiée. Il est envoyé dans les côtes du Nord près de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg. C'est là une action bien plus importante que les précédentes car outre l'épuration des autorités constituées et la défense des côtes, il entame (après avoir secondé HOCHÉ dans la pacification de l'Ouest) des négociations avec les chefs vendéens. Thermidorien, il n'adhère pas aux excès de la réaction qui suit la chute de l'Incorruptible : les habitants de Nantes demandent ainsi la continuation de ses pouvoirs tandis qu'on loue son zèle et qu'on fait son éloge à la Convention. Le 28 Pluviose an III (17 Février 1795), il signe avec CHARETTE et SAPINAUD le traité de Saussaye puis participe au rétablissement du culte avec les conventionnels GUEZNO et GUERMEUR.

Le 12 Ventôse (3 Mars 1795), on demande son rappel et son remplacement par un représentant plus énergique car on



considère qu'il laisse trop de marge de manoeuvres aux Chouans. Il s'aperçoit enfin qu'il a été dupé et le 6 Prairial (25 Mai 1795), il proclame la trahison des Chouans prouvée par des lettres saisies sur CORMATIN, arrêté chez BOLLET même. On remarque alors un inflexionnement de son attitude. La convention lui demande de faire arrêter les terroristes mais il refuse affirmant que les autorités locales dénoncent comme terroristes des patrio-

tes alors que les traîtres sont les Chouans.

Face à la dénonciation de la municipalité de Rennes (7 Prairial an III - 27 Mai 1795), il s'emporte et dans sa diatribe "il aurait ajouté que la postérité réhabiliterait la mémoire de Robespierre qui aimait le peuple". Finalement, il arrête les chefs chouans sans entrer dans la discussion sur leur culpabilité. Si sur certains points, il marque une attitude plus à gauche que de coutume, le 25 Prairial, après le dernier coup de force crétois, il propose l'envoi de 4.000 hommes pour défendre la Convention. Ce baroud avant son rappel du 29 apparaît comme une précaution salvatrice pour bien se démarquer des Jacobins.⁽⁴⁾

AU CONSEIL DES CINQ CENTS

Avec le Directoire, BOLLET est élu député du Conseil des Cinq Cents par 274 voix, le 22 Vendémiaire an IV (14 Octobre 1795). Il est parvenu à garder la confiance des possédants puisque le collège électoral est restreint selon un critère ploutocratique.

En Octobre 1796, il obtient un congé pour Violaines où il réside désormais. En effet, pour compléter sa notabilité, BOLLET a acheté par l'intermédiaire de Maître BREQUIN, la ferme de DOURS entourée de 22 quartiers (environ 2,5 ha) de terres à labour, en Prairial an II. Selon G. SANGNIER, il s'agit "d'une habitation construite dans le genre d'un petit château entouré d'un vivier de 10 pieds de profondeur. Un mur d'une quinzaine de pieds de hauteur fait le tour de la propriété, isolée d'au moins deux cents pas de toute habitation voisine". C'est là que cinq jours après son arrivée, il est attaqué nuitamment par la bande de SALEMBIER qui pense, selon la rumeur qui s'est répandue, que BOLLET est revenu avec des fonds du gouvernement ⁽⁵⁾. Réveillé, il se défend vaillamment, mais il est sabré à 9 reprises et on le laisse pour mort tandis que sa femme réussit une évasion épique, fait sonner le tocsin qui provoque la fuite de la bande de chauffeurs. Après une longue convalescence, BOLLET n'apparaîtra qu'une fois au Conseil, le 16 Pluviose an V (4 Février 1797) pour annoncer l'arrestation de ses agresseurs. Le 1^{er} Prairial an VI (20 Mai 1798) il sort des Cinq Cents puis entre au Conseil des Anciens, le 25 Germinal an VII (15 Avril 1799) avec 71% des voix. C'est comme député des Anciens qu'il fera partie de ceux qui votèrent le 18 Brumaire pour le remplacement des Directeurs par trois consuls provisoires : BONAPARTE, SEYES et DUCOS.

En 1803, ⁽⁶⁾ il se retire de la vie politique nationale pour devenir maire de Violaines, un poste qu'il gardera jusqu'à sa mort subite le 30 Octobre 1811 à 58 ans.

Ainsi, au cours d'une carrière politique au niveau national d'une longévité exceptionnelle, BOLLET s'est adapté aux différents régimes, de la Première République à l'Empire, ainsi qu'aux différentes missions qu'on lui a confié, faisant preuve d'un remarquable pragmatisme. S'appuyant sur son aisance financière et son assise électorale locale, pour se hisser à de hautes fonctions, il préfigure par bien des côtés, les notables ruraux de la III^{ème} République, démontrant que pour un "obscur", il su capturer la modernité.

(à suivre)

Laurent PETIT

Notes :

1) Les biographes notent le 14 Novembre date de son acte de baptême et non de la naissance.

2) Sur ce chauffeur voir G. BOUCHET, P. BREEMERSCH, C. DHERENT et H. SERVANT : 50 figures du P. de C. pendant la Révolution (ARRAS 1989) p. 133.137

3) Les A.D. du Nord conservent plus de 60 liasses où apparaissent des

lettres concernant aussi bien la comptabilité que l'organisation de la cavalerie ou les désertions.

4) Le 7 Messidor an III il est à nouveau obligé de rappeler son "horreur des attentats de Prairial" à la Convention.

5) Les hommes qui ont déchargé les malles ont entendu des bruits métalliques et en deux jours toute la région voyait en la ferme de DOURS, le coffre-fort secret du gouvernement.

6) Après avoir été choisi par le Sénat pour représenter le P. de C. au Corps Législatif.

ROBESPIERRE ET CAMILLE DESMOULINS

(Par Bruno DECRIEM)

Suite des n° 13 et 14

L'abondance des textes nous oblige, à regret, à conclure cette série d'articles par des extraits de l'analyse du n° 5 du "VIEUX CORDELIER". Nous communiquerons avec plaisir aux lecteurs qui le souhaiteront l'intégralité de ce travail sur les sept numéros du dernier journal de C. Desmoulins.

Le 16 Nivôse an II (5 janvier 1794) paraît le numéro 5 du "Vieux Cordelier". Il est daté –à tort– du 5 Nivôse (25 décembre jour même du grand discours de Robespierre à la Convention). C'est le plus copieux –excepté le fameux numéro 7 posthume–. Dans la continuité des numéros 3 et 4, Camille Desmoulins, y mène une triple offensive. La première, la plus virulente concerne les hébertistes. Les chefs sont visés directement et avec une violence insoupçonnée jusqu'à ce numéro : le ministre de la guerre, Bouchotte, appelé ironiquement Georges est accusé de financer la presse hébertiste.

Et Desmoulins de donner des chiffres à la fin de son journal : des comptes détaillés où Hébert aurait reçu des sommes fabuleuses depuis le 2 juin 1793, complétées par des fonds d'Août et du 4 Octobre.

Hébert (1757–1794) est naturellement la cible prioritaire. Pendant 14 pages ! (un record) Desmoulins, l'insulte, mêle vérités et exagérations manifestes.

Il le prend directement à partie, le compare à Brissot (exécute le 31 octobre). La lutte est extrême : Hébert est un fripon, un voleur, un avilisseur du peuple français, et de la Convention, un scélérat, un persécuteur de Marat, un conspirateur payé par Pitt.

La seconde attaque autrement plus délicate et plus dangereuse concerne le gouvernement ou plus exactement des membres du Comité de Salut Public, et non des moindres. Deux hommes sont attaqués violemment : l'homme à tout faire du Comité, Bertrand Barère de Vieuzac (1755–1841) inamovible technocrate du Comité depuis sa création le 6 avril 1793 et Jean-Marie Collot d'Herbois (1750–1796) le plus proche des hébertistes, de retour de sa terrible mission de Lyon (novembre-décembre 1793) où il endossera la responsabilité des fameuses "mitrillades" avec un certain Joseph Fouché.

Collot d'Herbois n'est pas n'importe qui. Troisième député de Paris à la Convention (derrière Robespierre et Danton), c'est lui qui a proposé la proclamation de la République le 21 septembre 1792. Très proche de la sans-culotterie et du mouvement hébertiste (bien plus que le taciturne Billaud à qui on l'associe régulièrement), il est sous l'an II le plus



"Camille Desmoulins", gravure de Bonneville, Bibl. Nat. Paris.

populaire des dirigeants politiques derrière Robespierre.

La troisième attaque concerne "l'affaire de l'épuration jacobine". Le titre même du numéro 5 est évocateur : "Grand discours justificatif de Camille Desmoulins aux Jacobins".

Desmoulins est sur la sellette. Un Jacobin ose le premier mot : "Camille frise la guillotine". La chose est d'importance. L'accusateur est un certain Nicolas, imprimeur et juré au tribunal révolutionnaire. Nicolas imprime bon nombre de journaux et facilite la diffusion du Père Duchesne. Desmoulins prend la menace au sérieux. Nicolas est, en effet, un admirateur inconditionnel de Robespierre et lui sert souvent de garde du corps.

"[...] Il me sera facile de prouver que j'ai dû crier aux pilotes du vaisseau de l'état : "Prenez garde ! Nous allons toucher à l'exagération. Déjà Robespierre et même Billaud-Varenne avaient reconnu ce danger. Il restait au journaliste à préparer l'opinion, à bien montrer l'écueil : c'est ce que j'ai fait dans les quatre

premiers numéros".

Camille Desmoulins, sans doute soucieux de conserver des alliés "à Gauche", ménage considérablement Billaud qu'il appelle le patriote rectiligne, le Vieux Cordelier aussi.

Naturellement, Billaud ne se laissa pas séduire par quelques louanges. Il refusera de soutenir Camille Desmoulins. On connaît par ailleurs l'écrasante responsabilité du rectiligne Billaud dans l'arrestation des dantonistes. Il arrachera à Robespierre la faction indulgente : Danton, Lacroix, Philippeaux et... Desmoulins. On affirme même que c'est Billaud qui insistera pour y adjoindre Desmoulins.

Défiiez-vous, Monsieur Nicolas, de l'intérêt personnel qui se glisse même dans les meilleures intentions. Parce que vous êtes l'imprimeur de Bouchotte, est-ce une raison pour que je ne puisse l'appeler GEORGES sans friser la guillotine? J'ai bien appelé Louis XVI, mon GROS BENET DE ROI, en 1787, sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur? Vous Nicolas, qui avez aux Jacobins l'influence d'un compagnon, d'un ami de Robespierre; vous qui savez que mes INTENTIONS ne sont pas CONTRE-REVOLUTIONNAIRES, comment avez-vous cru les propos qu'on tient dans certains bureaux? Comment les avez-vous crus plutôt que les discours de Robespierre, qui m'a suivi presque depuis l'enfance, et qui, quelques jours auparavant, m'avait rendu ce témoignage que j'oppose à la calomnie: "QU'IL NE CONNAISSAIT PAS UN MEILLEUR REPUBLICAIN QUE MOI; QUE JE L'ETAIS PAR INSTINCT, PAR SENTIMENT PLUTOT QUE PAR CHOIX, ET QU'IL M'ETAIT MEME IMPOSSIBLE D'ETRE AUTRE CHOSE.

Citez-moi quelqu'un dont on ait fait un plus bel éloge?

Cependant les TAPE-DURS ont cru Nicolas plutôt que Robespierre et déjà, dans les groupes, on m'appelle un conspirateur. Cela est vrai, citoyens, voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante. J'ai conspiré pour votre liberté bien avant le 12 juillet. Robespierre vous a parlé de cette tirade énergique de vers, avant-coureurs de la Révolution. Je conspirais le 12 juillet, quand le pistolet à la main, j'appelais la nation aux armes et à la liberté, et que j'ai pris, le premier, cette cocarde nationale que vous ne pouvez pas attacher à votre chapeau sans vous souvenir de moi. [...] Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans".

La divergence principale entre le clan robespierriste et Desmoulins se manifeste à propos des activités d'un homme : le ministre de la guerre : "Georges" Bouchotte. Inamovible ministre de la guerre depuis le 4 avril 1793, Jean-Baptiste Noël Bouchotte favorisait la diffusion du

Père Duschesne aux armes. Grand travailleur, probe et sincèrement patriote il avait la confiance des Montagnards et du Comité de Salut Public. Robespierre le soutenait contre toutes les attaques modérées.

Comme Hanriot, Bouchotte sympathisait avec les hébertistes sans jamais totalement se compromettre. Les résultats extraordinaires de "l'armée de l'an II" (à partir de septembre-octobre 1793) le mirent en avant.

L'acharnement de Camille contre lui fut l'un des principaux griefs de Robespierre à son encontre.

Cependant, après "l'accroc Bouchotte" une nouvelle divergence surgit entre les "deux anciens de Louis-Legend" sur la personne du général Dillon.

"[...] Des hommes, mes ennemis à découvert et en secret ceux de la République, ne savent que me reprocher éternellement, depuis cinq mois, d'avoir défendu Dillon. Mais si Dillon était si coupable, que ne le faisiez-vous donc juger? Pourquoi ne veut-on voir qu'un général que j'ai défendu, et ne regarde-t-on pas cette foule de généraux que j'ai accusés? [...]"

L'affaire Arthur Dillon est incontestablement le point de rupture ferme et définitif entre Robespierre et Desmoulins. Elle était d'une gravité extrême.

Anglais d'origine, Arthur Dillon né le 3 septembre 1750 était un colonel héros de l'Ancien Régime. Tout comme la Fayette, il avait participé à la Révolution américaine. Jusqu'en 1792, il fut dans la mouvance politique de la Fayette. Protégé, on ne sait pourquoi par Desmoulins, secrétaire du ministre de la Justice Danton, il participe aux batailles des Ardennes et de Valmy. Suspendu à l'ouverture de la Convention pour "correspondance avec l'ennemi" il sera réintégré. Une troisième fois, le 1^{er} Juin 1793 sur ordre du Comité de Salut Public (surtout Saint-Just et Cambon) il sera arrêté et suspendu. Le 13 juillet 1793 (jour même de l'assassinat de Marat), il est emprisonné. Les tendances royalistes de ce noble suspect sont connues de tous. Le fait même qu'il s'agit d'un général, inquiète (la peur de la trahison militaire).

Mais Dillon était devenu l'ami de Lucile Desmoulins et Camille allait se compromettre pour le sauver. Il parla même à la tribune de la Convention -très rare intervention à cause d'un insupportable bégaiement nous dit-on- pour défendre le louche général et attaquer ses accusateurs (le Comité de Salut Public surtout). Désormais, il était devenu lui-même un suspect, qui parlait pour des royalistes.

La défense de Dillon, quels qu'en soient les vrais motifs (mêmes s'ils n'étaient sans doute pas contre-révolutionnaires) lui pèsera comme un boulet de plus en plus difficile à supporter. Peut-on en conclure qu'il contribuera à Germinal? Sans aucun doute. Robespierre ne l'avait-il pas prévenu: "Camille doit surveiller ses amitiés"?

JE PRONONCE A REGRET CETTE FATALE VÉRITÉ

Quel étonnant contraste entre l'extrême discrétion avec laquelle on a commémoré dans le pays le Bicentenaire de la République et l'ampleur du tapage organisé pour le 200^{ème} anniversaire de l'exécution de Louis XVI.

Arrachant sans vergogne les faits de leur contexte historique, on a joué à qui mieux mieux de la corde sensible des braves gens pour exécuter une fois de plus "La Révolution".

Il n'est peut être pas trop tard pour rappeler, sans autres commentaires, la conclusion du remarquable discours que Robespierre prononça le 3 décembre 1792.

"...A quelle peine condamnerons-nous Louis ? La peine de mort est trop cruelle. Non, dit un autre, la vie est plus cruelle encore. Je demande qu'il vive. Avocats du roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes ? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois ; et je n'ai pour Louis ni amour ni haine ; je ne hais que ses forfaits.

J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée que vous nommez encore constituante ; et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais vous, qui ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de tant de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels ? Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer. Oui, la peine de mort, en général, est un crime, et par cette raison seule que, d'après les principes indestructibles de la nature, elle ne peut être justifiée que dans les cas où elle est nécessaire à la sûreté des individus ou du corps social. Or jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours les prévenir par

d'autres moyens et mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire.

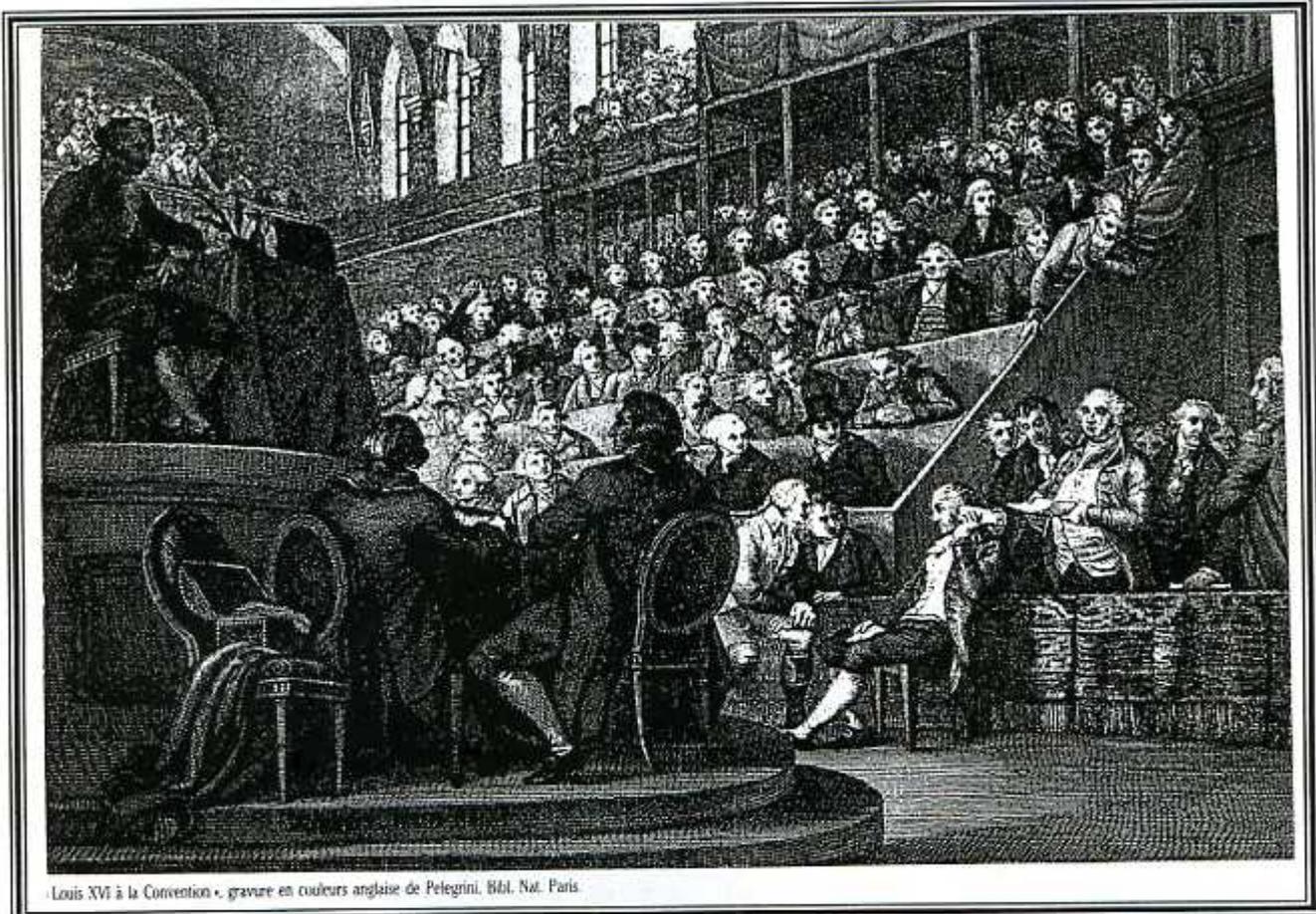
Mais un roi détrôné au sein d'une révolution qui n'est rien moins que cimentée par des lois justes, un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation sur la nation agitée, ni la prison, ni l'exil ne peut rendre son existence indifférente au bonheur public ; et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice avoue ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité... mais Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive.

Chez un peuple paisible, libre et respecté au dedans comme au dehors, on pourrait écouter les conseils qu'on vous donne d'être généreux : mais un peuple à qui l'on dispute encore sa liberté, après tant de sacrifices et de combats, un peuple chez qui les lois ne sont encore inexorables que pour les malheureux, un peuple chez qui les crimes de la tyrannie sont des sujets de dispute, un tel peuple doit vouloir qu'on le venge ; et la générosité dont on vous flatte ressemblerait trop à celle d'une société de brigands qui se partagent des dépouilles.

(suite page 7)

Je vous propose de statuer dès ce moment sur le sort de Louis. Quant à sa femme, vous la renverrez aux tribunaux, ainsi que toutes les personnes des mêmes attentats. Son fils sera gardé au Temple, jusqu'à ce que la paix et la liberté publique soient affermies. Quant à Louis, je demande que la Convention Nationale le déclare dès ce moment traître à la nation française, criminel envers l'humanité ; je demande qu'à ce titre il

donne un grand exemple au monde, dans le lieu même où sont morts, le 10 Août, les généreux martyrs de la liberté, et que cet événement mémorable soit consacré par un monument destiné à nourrir dans le coeur des peuples le sentiment de leurs droits et l'horreur des tyrans ; et dans l'âme des tyrans, la terreur salutaire de la justice du peuple".



Louis XVI à la Convention • gravure en couleurs anglaise de Pelegri. Bbl. Nat. Paris.

A.R.B.R

Je, soussigné (e) sollicite mon adhésion :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je verse : 30 F
50 F
100 F
200 F

à _____ le _____

signature :

Joindre chèque libellé : A.R.B.R.

A.R.B.R. Association départementale - Maison des Sociétés, Rue Aristide-Briand 62000 ARRAS
Président : Maître Fernand Bleitrach, avocat